

L'aménagement de la "Vieille Ville" de Genève

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **64 (1938)**

Heft 15

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-49211>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rappelons qu'un projet d'aménagement de la Vieille Ville, dû à un groupe d'experts désigné par les Autorités municipales, avait été présenté, en 1931, au Conseil municipal qui l'accepta. Toutefois le rapport qui l'accompagnait n'ayant pas été soumis au Grand Conseil, pour diverses raisons, la question demeura en suspens jusqu'en 1934 où fut établi un règlement tendant à la conservation quasi intégrale de la Vieille Ville. Par la suite, on dut se convaincre que la démolition d'immeubles notoirement insalubres et classés dans la catégorie des taudis devenait urgente. Mais alors la réutilisation des terrains dans le cadre d'un plan ordonné appelait nécessairement de nouvelles études. Ce sont ces études qui, confiées à M. Ad. Guyonnet, architecte, ont abouti à l'établissement d'un plan et d'une maquette de la Vieille Ville, que l'on peut considérer comme étant le « fruit de longues études et d'une parfaite connaissance du sujet ».

Voici les directives essentielles qui ont servi de base à l'établissement du projet officiel :

1. Maintien du caractère, de l'ambiance et de la silhouette de la Vieille Ville.
2. Mise en évidence de nombreux points, dont la valeur architecturale, pour beaucoup, passe inaperçue.
3. Eviter tout particulièrement des tracés nouveaux de rues pénétrantes dans la Vieille Ville.

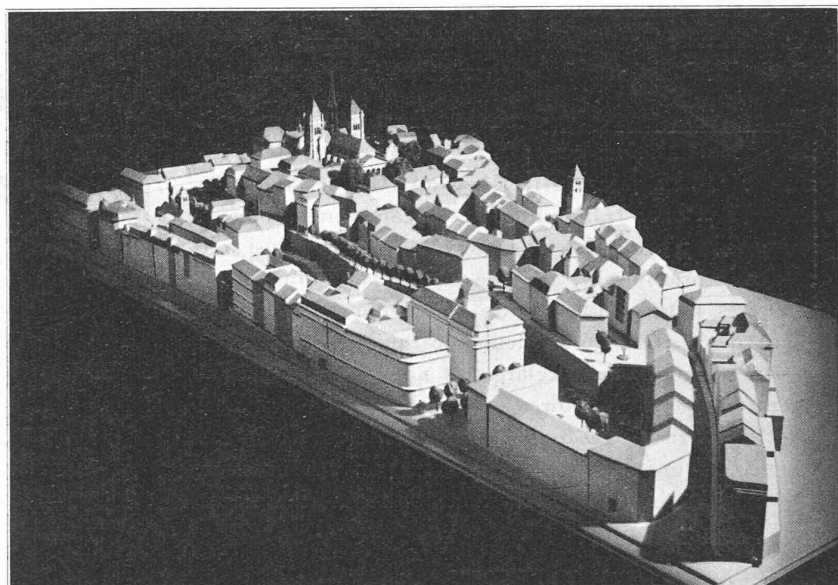


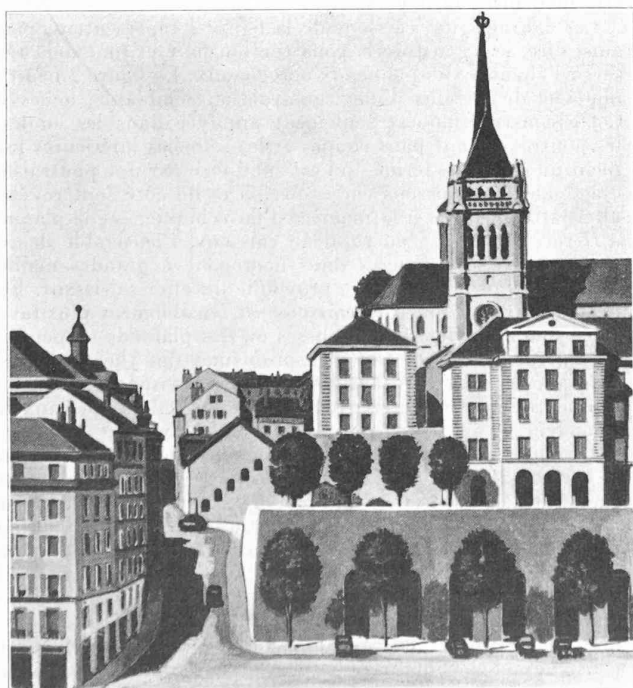
Fig. 4. — Maquette du projet Guyonnet d'aménagement de la « Vieille Ville » de Genève.

4. Obligation de conserver les anciens murs, de les prolonger et de prévoir des ensembles de terrasses en complète harmonie à ce qui se voit sur toute la périphérie de la Haute Ville.

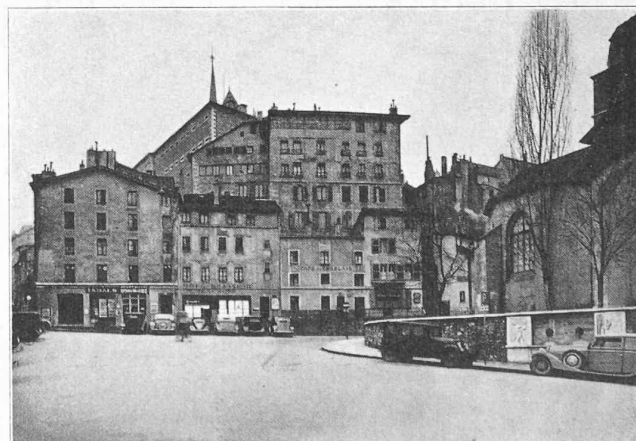
5. Côté versant nord, création d'une promenade allant des « Degrés de Poule » à la Maison de Saussure.

6. Aménagement de squares, avec jardins à l'intérieur de groupes d'immeubles, qui doivent être conservés, mais peuvent être modernisés.

7. Création d'une place verte, à l'usage de marché, le long de la rue de la Rôtisserie.



Projeté.



Actuel.

Fig. 5. — Comparaison de l'état « actuel » et de l'état « projeté » du quartier à l'angle de la rue de la Fontaine et de la rue Toutes-Ames.

Projet de M. Ad. Guyonnet.



8. Lutte contre les taudis, tout particulièrement dans le quartier rue Toutes Ames-rue de la Fontaine.

9. Etude judicieuse de la circulation.

En ce qui concerne la circulation, il est inutile, il serait même inquiétant, de lui donner un trop grand développement. Centre administratif et quartier d'habitation recherché pour sa tranquillité et son caractère intime, la Haute Ville n'a que faire de nouvelles artères ainsi que certains le préconisent. Seule la rue de la Fontaine, qui est l'accès naturel à la Haute Ville pour les véhicules venant de la rive droite, demande impérieusement, vu son étranglement, à être élargie. A noter que cet élargissement est, pour ainsi dire, la conséquence naturelle du projet de terrasses tel qu'il est proposé. Quant à la rue de la Cité, disons que son élargissement peut être fonction de l'étude du quartier qui devra être faite ultérieurement de façon beaucoup plus poussée.

Poutrason diagonale en béton armé.⁴

L'idée fondamentale du système de la poutrason diagonale a pour base le fait que les poutres placées en diagonale sur la surface à couvrir étant raccourcies et contreventées dans les angles, peuvent être considérées comme encastées aux appuis. Par cette disposition, on obtient une réduction sensible des moments fléchissants et, par conséquent, une économie des hauteurs, des matériaux et des frais de construction. Les figures schématiques suivantes montrent les différents types caractéristiques, par exemple : des surfaces simples et en

⁴ Traduction d'une note du Dr. S. Szegő (« Schweizerische Bauzeitung »).

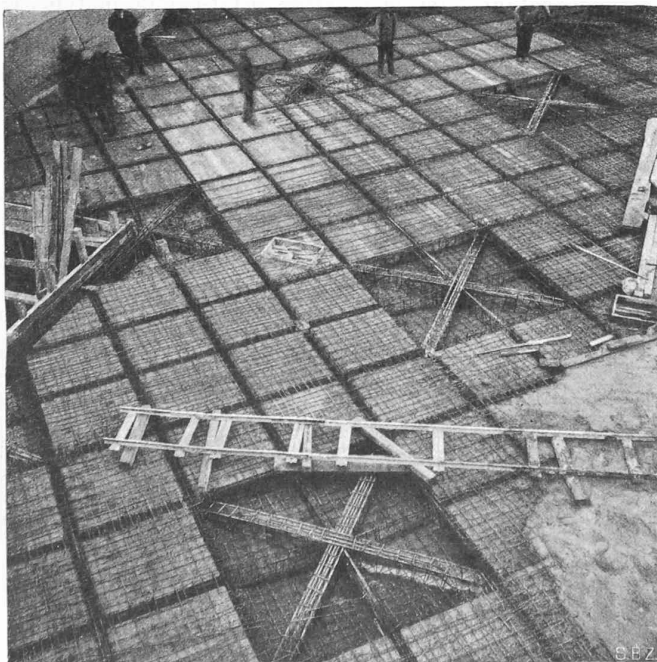


Fig. 1. — Plancher continu en béton armé d'une usine à Mannheim : distance des appuis 6 à 9 m. Les porte à faux des colonnes, parallèles aux murs forment les appuis des poutrasons en diagonale. Les surfaces sur les appuis sont bétonnées en plein ou munies de semelles inférieures. Epaisseur fictive de la dalle également répartie 10 cm, poutres 12/25 cm, fers ronds 11 kg/m².

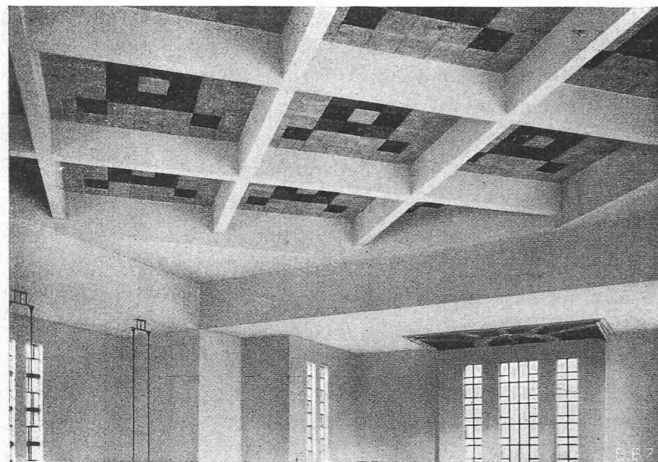


Fig. 2. — Plafond de l'église John Keeble à Mill Hill (Londres). Poutrason diagonale appuyée sur 4 côtés ; portée de 16,80 m avec dalles inférieures dans les angles.

série, avec ou sans appuis au milieu. Toutes les formes, ou d'autres approchantes, peuvent être ramenées à ces types caractéristiques ; même des voûtes, des surfaces à angles rentrants et saillants. De cette façon, la poutrason diagonale peut résoudre tous les problèmes devant lesquels l'architecte ou l'ingénieur-construteur peut se trouver. Aussi, les matériaux de construction peuvent-ils être choisis suivant les circonstances : béton armé, fer, bois, ainsi que métal léger ou toute autre matière légère (par exemple, béton de pierre ponce ou de scorie).

Le mode d'exécution ne diffère pas de celui pratiqué habituellement, ainsi que cela est montré par la figure 1. Les appuis se trouvent où les armatures inférieures se croisent et il est évident qu'il est possible de modifier les distances suivant les nécessités techniques. Il est intéressant que des poutres passent entre les appuis sans être soutenues par des porte à faux. Il est également à remarquer que la forme géométrique n'est pas nécessairement régulière, de telle sorte que toutes les ouvertures pour cages d'escaliers ou ascenseurs pourront être facilement ménagées.

Les coffrages des caissons de la figure 1 représentent, pour ainsi dire, le négatif de la construction finie et font déjà ressortir l'ébauche des panneaux octogonaux. La figure 2 montre une vue de dessous d'une construction semblable, achevée. Cette construction est seulement appuyée dans les angles ; les poutres faisant pans coupés et les semelles inférieures forment un octogone fermé, qui est subdivisé par une poutrason diagonale. Les caissons carrés de 3,5 m de côté sont revêtus alternativement — à la manière d'un échiquier — de plaques d'Héraclite (coloré), au total 49 caissons. L'ensemble de ces dalles colorées, enfoncées dans l'octogone à grandes mailles de la poutrason diagonale, provoque un effet saisissant. Enfin, l'effet acoustique des caissons est sensiblement plus favorable que celui des surfaces lisses ou des plafonds suspendus, ce qui facilite la solution des problèmes des théâtres, cinémas, etc. et cela d'autant plus que les caissons ou semelles inférieures peuvent être utilisés pour des effets spéciaux de lumière.

Un bon exemple en est donné dans la figure 3 représentant la toiture d'un grand garage d'une portée de 17 m environ. La poutrason couvrant un rectangle ayant un rapport de 3 à 5 est inclinée vers l'arête longitudinale et a une hauteur de 50 cm seulement. Cette construction avec pentes n'est pas seulement favorable au point de vue statique, mais elle augmente aussi l'effet architectural des surfaces de caissons. Quelques-uns peuvent servir pour l'éclairage d'en haut — dans le cas présent, ce sont des pyramides à base carrée. Cette construction ne coûte pas plus cher qu'une construction métallique en treillis, avec plaques moulées d'avance. La quantité de béton (y compris la dalle de 5 cm) n'atteint pas plus de